



Contrat de travail en cdd à term imprécis avec durée minimale

Par LLM, le 30/06/2009 à 17:14

Bonjour,
J'ai signé un CDD appelé concrètement "**Contrat a Durée Déterminée à terme imprécis avec Durée minimale**".
Qui se renouvèle tous les mois par tacite reconduction.
Je remplace une personne en longue maladie et qui chaque mois envoie son arrêt de travail qui déclenche donc la continuité de ce contrat.
Cela dure depuis le 27/02/2008.
Est-ce que ce contrat est courant et mes employeurs sont-ils dans la légalité.
Merci d'avance pour votre réponse

Par Visiteur, le 30/06/2009 à 20:51

bonsoir,
oui tout à fait normal...
votre cdd s'arrêtera à la reprise de travail du salarié malade ou à la rupture de son contrat de travail